

## **MODELE DE LETTRE A ADRESSER AUX MINISTRES DU COMMERCE**

Madame/Monsieur le ministre,

Par la présente, le (nom du syndicat) tient à attirer votre attention sur la prochaine Mini-Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tiendra à Genève à partir du 21 juillet et visera à aboutir à une décision finale concernant les modalités relatives à l'agriculture et à l'accès aux marchés non agricoles (AMNA).

Nous restons particulièrement préoccupés par le niveau d'ambition actuel en ce qui concerne l'AMNA et le lobbying incessant fait à l'égard des pays en développement, les poussant à adopter des niveaux élevés d'« ambition » - ce qui se traduit concrètement par leur disposition à réduire leurs tarifs douaniers – dans ce domaine des négociations.

Le texte révisé de l'AMNA, publié le 10 juillet, n'apporte toujours pas de réponse aux inquiétudes des pays en développement. Bien qu'il présente un nombre accru d'options en ce qui concerne la réduction tarifaire, le niveau d'ambition général concernant l'AMNA demeure particulièrement élevé pour les pays en développement. D'autre part, les flexibilités supplémentaires spécifiques, bien qu'elles soient appréciables, ne suffisent toujours pas à répondre aux besoins de ces pays en matière de développement et d'emploi.

Des simulations réalisées par la Confédération syndicale internationale (CSI) ont montré que les réductions tarifaires pour les pays en développement, telles que proposées dans le texte des projets de modalités résulteraient dans des abaissements des tarifs consolidés à des niveaux sans précédent, entraînant, par-là même, des réductions significatives dans les tarifs appliqués pour un nombre considérable de pays, dans certains secteurs en particulier. De tels abaissements auront non seulement des répercussions adverses immédiates sur l'emploi dans les pays en développement concernés mais intensifieront, de surcroît, la pression vers le bas sur les salaires et les conditions de travail en raison d'une concurrence accrue. Ces abaissements généraux et immuables nuiront, en outre, aux perspectives de développement industriel des pays en développement. La réduction de l'espace politique à l'heure où la création d'emploi productif et décent figure parmi les principaux défis à relever à l'échelle mondiale ne fait que souligner l'incohérence manifeste des décisions politiques actuelles.

Le texte du 10 juillet conserve, par ailleurs, une clause anti-concentration qui empêcherait les pays d'exclure certains secteurs sensibles des réductions tarifaires et, par-là, limiteraient encore davantage les flexibilités déjà limitées auxquelles peuvent accéder ces pays.

Pour répondre à ces préoccupations, le niveau d'ambition concernant l'AMNA doit être considérablement diminué, conformément à l'engagement en faveur d'une réciprocité moins que totale pour les pays en développement pris par l'ensemble des membres de

l'OMC à l'occasion du lancement du Cycle de Doha. Pour ce faire, les pays en développement devront être autorisés à appliquer une réduction tarifaire nettement inférieure à celle en place à l'heure actuelle; en accord avec leur niveau de développement et sensiblement inférieure aux abaissements des taux consolidés pratiqués par les pays développés.

D'autre part, les pays en développement doivent pouvoir préserver suffisamment de flexibilités pour exempter les lignes tarifaires essentielles des réductions tarifaires. Ils devraient pouvoir appliquer une formule de réduction inférieure à la formule suisse à un nombre suffisant de lignes tarifaires et ne devraient pas être tenus de faire des compromis entre le coefficient et les flexibilités. Il convient d'augmenter de manière significative les flexibilités proposées dans le projet de modalités relatif à l'AMNA. D'autre part, il convient de prévoir une possibilité de modifier les engagements relatifs aux abaissements tarifaires en fonction des besoins futurs en matière d'emploi et de développement, comme cela a été proposé par les syndicats à maintes reprises

Nous voudrions aussi souligner que les engagements liés aux abaissements tarifaires dans l'AMNA doivent se faire sur la base de considérations de développement et non en échange d'engagements par les pays développés dans le domaine de l'agriculture. Il va sans dire que l'agriculture et l'industrie sont aussi importants l'un que l'autre et qu'il faut dès lors éviter tout compromis entre les perspectives de développement et d'emploi de ces deux secteurs vitaux. Nous tenons, par ailleurs, à insister une fois de plus sur le fait qu'il faut éviter que les négociations sur les services ne conduisent à des pressions en faveur de la déréglementation et la privatisation dans ce secteur

Enfin, nous voudrions exprimer notre inquiétude en ce qui concerne certaines modalités de procédure liées à la Conférence ministérielle prévue. A la lumière des impacts potentiellement profonds des négociations de l'AMNA sur l'emploi et le développement des pays en développement, évoqués ci-dessus, il est inadmissible que les décisions y afférentes soient prises dans le cadre de discussions secrètes, « en chambre verte » (green room), sans la pleine participation des membres de l'OMC et des parties les plus affectées. Nous vous exhortons partant à agir pour la pleine transparence vis-à-vis des principales organisations représentant la société civile, notamment les syndicats, l'accès adéquat et prompt aux consultations et à l'information et l'inclusivité dans les négociations, en particulier dans le cadre d'éventuelles négociations « en chambre verte. »

Nous comptons sur notre gouvernement pour soutenir les enjeux susmentionnés lors des négociations de l'OMC. Nous serions ravis de vous rencontrer pour examiner ces questions plus en profondeur. Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.